



La lettre de la sénatrice

*Jeudi 24 octobre 2024
Lettre d'information bimensuelle n°67*

Mesdames, Messieurs, Chers élus,

L'examen du projet de loi de Finances vient de débiter à l'Assemblée nationale dans un contexte budgétaire préoccupant, avec une dette publique atteignant 3 000 milliards d'euros, soit plus de 6% de notre PIB. Dans ce contexte d'austérité budgétaire le Gouvernement demande aux collectivités publiques de s'engager dans un « nouveau contrat de responsabilité entre l'État et les collectivités locales » qui visent à les mettre à contribution. Si l'Assemblée Nationale a déjà profondément remanié ce projet de budget 2025 en votant de nouvelles recettes fiscales, tout bord politique confondu, l'ombre du 49.3 plane déjà sur les débats.

Une ponction de 5 milliards d'euros est faite aux collectivités dont les dépenses de fonctionnement dépassent 40 millions d'euros dans le cadre du « fonds de résilience »; un OFNI (objet financier non identifié) à la nature juridique floue dont les modalités d'application et le but demeurent opaques, alors que les collectivités se trouvent, pour beaucoup, en difficulté financière.

Des baisses de dotations sans précédent sont également annoncées, en première ligne, un gel de la TVA et une réduction de 1,8 point du taux du FCTVA, mais également une baisse importante du Fonds vert et de la Prime Rénov. De plus, au delà de ces 5 milliards d'euros, il faudra prendre en compte les effets induits et la non-

compensation de l'inflation pour le budget des collectivités publiques 2025.

Les Grandes Villes, Départements et Régions sont particulièrement ciblées avec un effet immédiat pour les plus petites communes qui contractualisent avec ces collectivités. **Ces mesures ne seront pas sans effet sur l'économie locale.**

Je mesure et partage l'inquiétude des élus qui ont l'impression de naviguer à vue face à cette cure d'austérité.

L'examen du projet de loi de finances 2025 par le Sénat doit débiter le 25 novembre. Avec mon groupe parlementaire, nous y défendrons l'autonomie politique et fiscale des collectivités et proposerons des recettes nouvelles, en revenant notamment sur la baisse importante des impôts de production ou encore l'extension du CICE qui font perdre plus de 50 milliards d'euros aux caisses de l'État chaque année.

Avant cela, débutera le 18 novembre l'examen du budget de la Sécurité Sociale en Hémicycle qui mobilisera toute notre attention alors qu'en Dordogne les médecins des urgences de Périgueux et Sarlat se sont mis en arrêt-maladie mardi 22 octobre pour alerter sur le manque d'effectifs et leurs conditions de travail. Une situation inédite nécessitant l'activation du Plan Blanc et révélatrice des grandes difficultés de notre système de santé.

Je vous souhaite une bonne lecture,

Bien chaleureusement,

Marie-Claude VARAILLAS

SENAT

COLLECTIVITÉS - Assouplir la gestion des compétences "eau et assainissement"



L'engagement pris au Sénat du Premier ministre de supprimer l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement aux intercommunalités, qui devait intervenir au 1er janvier 2026, a trouvé sa concrétisation dans une proposition de loi adoptée au Sénat ce 17 octobre.

Préserver les compétences des communes est nécessaire car c'est dans l'engagement des élus locaux et dans la gestion de proximité que se trouvent les réponses à la crise de confiance actuelle. Initié par l'ancienne sénatrice et ministre chargée de la Ruralité, du Commerce et de l'Artisanat Françoise GATEL, le texte prévoit de concilier, d'une part, la pérennité des transferts déjà opérés, lesquels ont nécessité des travaux considérables et, d'autre part, la liberté pour les communes qui n'ont pas procédé au transfert à ce jour. Il maintient également la possibilité de délégation à des syndicats supra-communaux pour les communes encore compétentes.

Afin de garantir une sécurité juridique, les mesures adoptées ne permettent pas pour les transferts de compétences déjà effectués de « retour en arrière ». Ainsi, les communes qui n'ont pas fait usage de la « minorité de blocage » permettant de reporter le transfert des compétences au 1er janvier 2026, ne pourront pas obtenir la restitution des compétences.

[Lire la suite](#)

ÉNERGIE - Une programmation : oui, à condition de moyens et d'un pilotage public renforcé



C'est avec 220 voix que le Sénat a adopté, à l'initiative de la majorité le mercredi 16 octobre dernier, une proposition de programmation énergétique.

Le texte a le mérite d'établir un cap clair pour le mix énergétique : deux tiers issus du nucléaire et un tiers d'énergies renouvelables d'ici à l'horizon 2030. Il acte ainsi une relance importante du nucléaire en visant une production de 27 gigawatts d'ici 2050 et prévoit en parallèle un développement des énergies renouvelables à commencer par l'hydroélectricité.

Il serait pertinent de se féliciter de ces mesures si elles étaient assorties de financements adéquats pour la construction de nouveaux réacteurs. Comme je l'ai rappelé à plusieurs occasions depuis le début de mon mandat, une sûreté nucléaire renforcée doit conditionner le déploiement de la filière qui a pourtant tout le potentiel de faire partie des fleurons français en plus d'être un levier essentiel à la décarbonation et donc à la lutte contre les dérèglements climatiques.

Aussi, je déplore avec nombre de mes collègues que malgré les objectifs de relance, les objectifs financiers chiffrés soient une nouvelle fois assouplis. C'est donc pour ces raisons que je me suis opposée à ce texte avec mes collègues de la gauche sénatoriale.

AGRICULTURE - Améliorer le quotidien des femmes agricultrices



Mardi 15 octobre, à l'occasion de la Journée internationale des femmes rurales, une délégation d'élus de la Caisse centrale de la MSA et leur président Jean-François Fruttero sont venus présenter leur Livre Blanc sur les femmes en agriculture à la Délégation aux droit des Femmes et à l'Egalité des chances entre les hommes et les femmes.

Lors de nos échanges, les agricultrices ont pu nous faire part de leurs expériences, analyses, remarques et commenter les 15 propositions visant à faciliter l'exercice des métiers agricoles par les femmes. Un travail de fond que j'intégrerai à mes travaux parlementaires et préparatoires à l'examen du projet de loi de finances et future loi de programmation agricole.

GRAND-ÂGE: en attendant un service public de l'autonomie



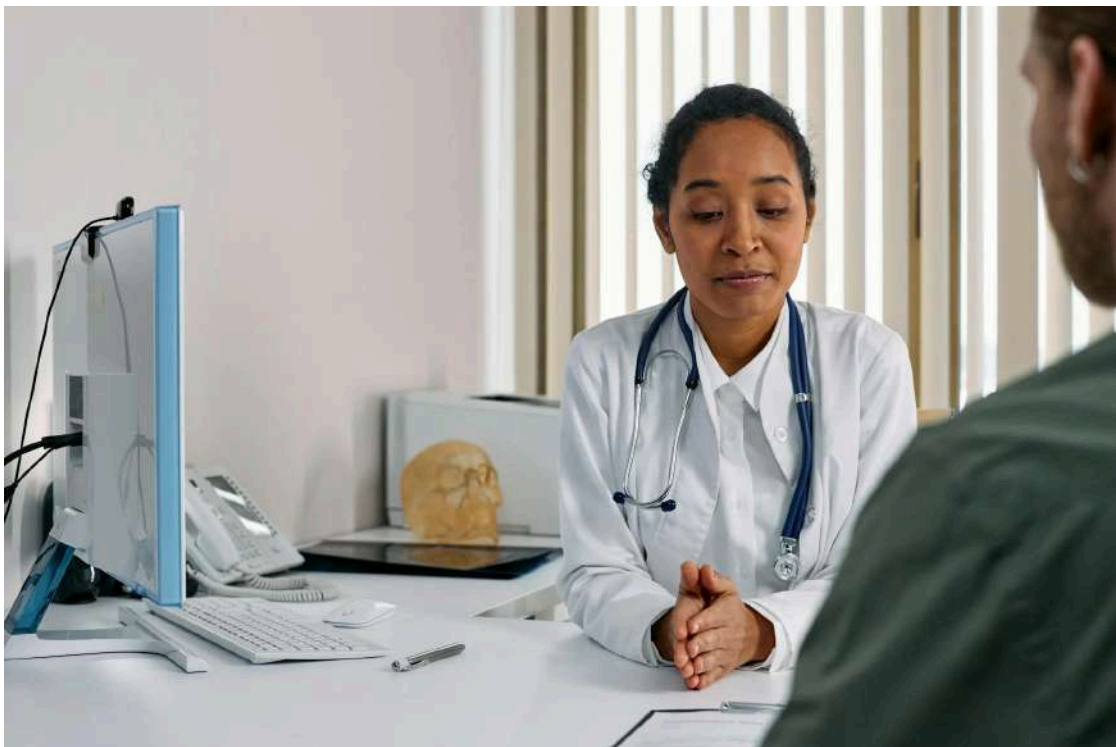
La majorité sénatoriale a rejeté une PPL émanant du groupe socialiste visant à mettre à contribution les EHPAD privés à but lucratif réalisant des profits excessifs pour faire face à la crise du financement des établissements pour personnes âgées.

Si mon groupe a voté ce texte ce ne fût pas sans rappeler l'urgence d'une loi de programmation pluriannuelle sur le grand âge. Face aux dérives du secteur privé lucratif, au manque d'attractivité des métiers du grand âge, à la perte de confiance du public consécutive à la crise sanitaire, à la scandaleuse affaire ORPEA, il y a urgence à revoir les modèles d'organisation et de financement des EHPAD.

Dans son livre « Les fossoyeurs » Victor CASTANET a démontré les conditions indépassables entre l'exercice de missions de service public et la volonté de satisfaire des actionnaires pour la recherche de rentabilité.

Pour ma part, je considère inconcevable de réaliser des profits au détriment du bien-être dû à nos aînés. C'est un grand service public de l'autonomie qu'il nous faut.

SANTÉ - Améliorer la prise en charge de la maladie de Charcot



Mardi 15 octobre, le Sénat a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à améliorer la prise en charge des personnes atteintes de sclérose latérale amyotrophique (SLA), également appelée maladie de Charcot.

Cette pathologie rare se caractérise par une évolution rapide vers des handicaps sévères et irréversibles, affectant chaque année entre 6 000 et 7000 personnes en France.

Pour répondre aux délais trop longs des procédures administratives, qui peuvent prendre jusqu'à six mois, le texte de loi propose plusieurs mesures cruciales adoptées en première lecture par le Sénat:

- **Simplification des démarches** : une procédure dérogatoire plus simple et rapide pour les pathologies à évolution rapide, comme la SLA, permettant aux patients de bénéficier d'un soutien sans attendre.

- **Élargissement des aides** : Le reste à charge total sur les aides techniques nécessaires au cours de la vie d'un patient est estimé à 8 000 euros dans le cadre de la PCH et à 16 000 euros dans le cadre de l'APA. Le texte prévoit donc que la prestation de compensation du handicap (PCH) soit accessible à toutes les personnes atteintes de SLA, quel que soit leur âge. Cela met fin à une forme d'injustice qui limitait l'accès aux aides en fonction de l'âge du diagnostic.

- **Soutien financier** : la loi prévoit enfin que la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aidera les départements à faire face aux dépenses supplémentaires liées à cette nouvelle mesure.

Ces avancées visent à simplifier le quotidien des patients et à améliorer leur accès aux soins. Il est désormais essentiel que ce texte soit inscrit rapidement à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale.

J'interroge le Gouvernement

- Suivi du dispositif « Rebond Industriel » et avenir des Papeteries de Condat : [ici](#).
- Urgence dans l'enseignement public : [ici](#)
- Crise de la filière noix : [ici](#).

En circonscription

Félicitations aux nouveaux maires de Couze-et-St-Front, Varaignes et Boulazac-Isle-Manoire



Julie Lumen a été élue maire de Couze-et-Saint-Front, vendredi 27 septembre, succédant à Jean-Paul Alloitteau après avoir assuré l'intérim depuis le mois de juin. Quatre adjoints ont également été élus : Jacques Rayne (1er adjoint), Patrick Bonnamy (2e adjoint), Danielle Maleyran (3e adjointe) et Ludovic Weytsman (4e adjoint).



Patrice Gourinchat a été élu maire de Varaignes samedi 12 octobre, succédant à Ghislaine Le Moël. Il a lui aussi assuré l'intérim avant d'être élu par les conseillers municipaux. Jessica Lebert et René Lachaize ont été désignés respectivement 1ère et 2e adjoints.



À Boulazac-Isle-Manoire, Fanny Castaignede a pris la relève de Jacques Auzou, maire pendant plus de 36 ans. Cette élection marque une nouvelle ère pour la commune. Ancienne directrice de cabinet de l'ex-édile pendant 18 ans puis adjointe au maire depuis 2020, elle entend poursuivre les grands projets en cours.

Je leur adresse mes chaleureuses félicitations et mes encouragements pour la suite de ce mandat essentiel à notre démocratie. Nos communes sont l'échelon de proximité et l'espace privilégié de l'engagement citoyen. Je leur souhaite beaucoup de succès dans ces nouvelles fonctions et dans leurs projets pour le bien-être de leurs concitoyens.

Un plan d'urgence pour la filière noix



Samedi 19 octobre, je participais à St-Crépin-de-Carlucet à une réunion organisée par l'Association des Producteurs de Noix du Sud-Ouest créée début 2024 et présidée par Michel Queuille sur la crise traversée par la filière.

Gel, maladies fongiques, parasites, saturation des marchés mondiaux...La succession de ces événements a entraîné une baisse drastique de la production et une réduction significative des revenus des nuciculteurs. En particulier, les aléas climatiques récents (sécheresse 2022, gel avril 2024) ont décimé les vergers, avec des récoltes divisées par deux depuis 2022.

En octobre 2023, le ministre de l'Agriculture a annoncé une aide exceptionnelle de 10 millions d'euros (réserve agricole de la Commission Européenne), dont 2 millions de crédits nationaux, pour compenser les pertes économiques des producteurs de noix et cerises les plus touchés (perte de chiffre d'affaires supérieure à 20%, indemnisation à hauteur de 80 %). Un rapport du Conseil général de l'alimentation a également été rendu en décembre afin de proposer des solutions structurelles pour améliorer la résilience et l'organisation de la filière noix à long terme.

Aujourd'hui les nuciculteurs demandent un **plan d'urgence de 20 millions d'euros** sur cinq ans, comprenant le replantage d'arbres, la restructuration des

plantations (campagne d'arrachage et de coupe des têtes pour revitaliser les noyers), des aides pour compenser la baisse de production pendant la période de restructuration, mais également l'allégement des contraintes phytosanitaires ainsi que des mesures pour innover et améliorer la compétitivité de la filière à long terme.

Hommage à Yvette Tastet - Négrondes

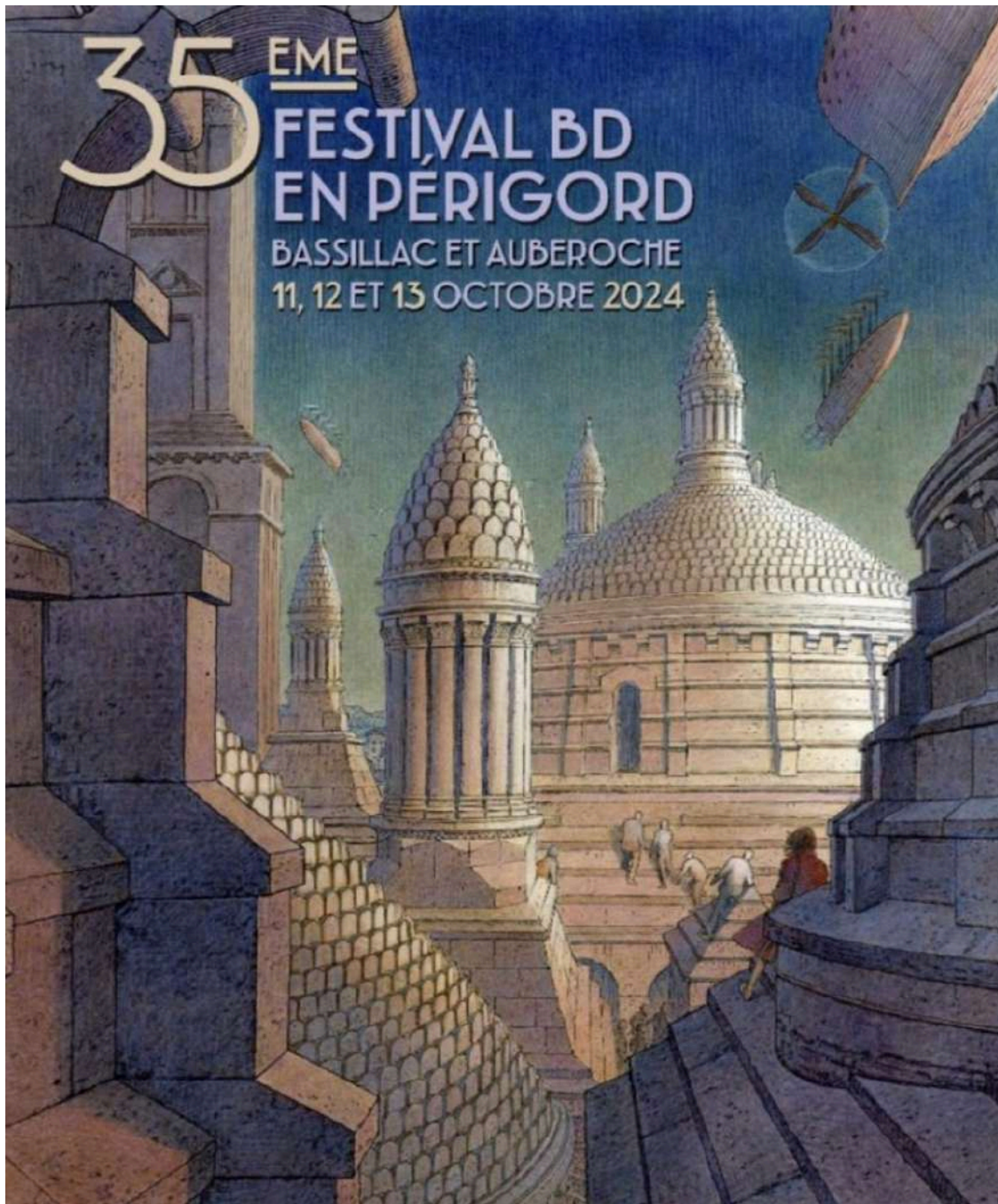


Vendredi 11 octobre, j'ai assisté à une cérémonie particulièrement émouvante à l'école de Négrondes, en hommage à Yvette Tastet, l'institutrice héroïque qui sauva Betty Wieder en 1943.

Aux côtés des élèves, enseignants, Mme le maire Françoise Decarpentrie et de nombreux élus, nous avons découvert une fresque en mosaïque et une statue réalisée par les enfants avec la céramiste Milena Barteau, symbolisant l'acte de courage d'Yvette qui fit passer Betty pour sa propre fille devant les nazis.

Un projet pédagogique et un travail de mémoire de plus de deux ans pour les élèves de l'école. Les différents discours nous ont rappelé l'importance de transmettre la Mémoire et les valeurs de fraternité, solidarité et liberté aux nouvelles générations. Bravo aux enseignantes !

Festival de la bande-dessinée - Bassillac et Auberoche



Samedi 12 octobre, j'étais à Bassillac-et-Auberoche pour l'inauguration de la 35e édition du Festival de la BD.

Sous le parrainage de Benoît Peeters et François Schuiten, auteurs de la série de BD "Les Cités obscures", œuvre majeure du genre fantastique et architectural, cet événement a rassemblé de nombreux passionnés, créateurs et jeunes dans une ambiance familiale.

Une belle réussite culturelle qui invite à l'évasion et à la découverte à travers les talents de dessinateurs venus de tous horizons. Bravo aux membres de l'amicale laïque organisateurs et aux bénévoles pour cette édition incroyable !

Rencontres littéraires "Lire en duo" - Coulaures



Dimanche 13 octobre, j'ai clôturé le week-end avec l'inauguration des Rencontres Littéraires « Lire en Duo Périgord COULAURES - HAUTEFORT » à Coulaures, sous le parrainage de Michel Testut et à l'invitation de Mme le maire Corinne Ducrocq et ses élus.

Ce rendez-vous littéraire a célébré la passion des mots et la transmission des savoirs. Un moment de partage qui enrichit notre patrimoine culturel et renforce nos liens, avec un concours culinaire sur plancha, liant ainsi la littérature et la gastronomie.

Inaugurations à Saint-Pardoux-la-Rivière



Vendredi 18 octobre, j'ai participé à l'inauguration de l'extension de la Maison de Santé pluridisciplinaire Louis Pasteur à Saint Pardoux la Rivière, en présence des élus, du sous-préfet, des équipes médicales et paramédicales.

Elle permet désormais une offre médicale et paramédicale variée et constitue une réponse concrète aux besoins des habitants, dans un contexte où de nombreuses communes rurales font face à la désertification médicale. Autre réalisation majeure pour la commune : la médiathèque. Plus qu'un simple lieu de prêt de livres, elle est un espace de partage, d'apprentissage et d'ouverture sur le monde où chacun peut accéder à des ressources culturelles dans un cadre dédié à toutes les générations.

Deux inaugurations qui témoignent du dynamisme du territoire Nontronnais et de l'engagement collectif des élus pour maintenir et développer des services publics de proximité.

Remise de la Légion d'Honneur à D. GOURAUD



Dimanche 20 octobre, Didier Gouraud, président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Dordogne, s'est vu remettre la médaille de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, suite à sa nomination au grade de chevalier par décret en date du 3 juillet 2024.

Ancien Meilleur Apprenti de France, Didier Gouraud a mené une brillante carrière de boucher-charcutier, débutant à Champagnac-de-Belair avant de s'installer à Javerlhac puis à Saint-Pardoux-la-Rivière. Cette nouvelle nomination vient honorer l'ensemble de son parcours ainsi que son investissement sans faille dans la promotion et le soutien de l'artisanat français.

En bref

Dérépagement des finances: la mission d'information sénatoriale relancée

Suite à la constatation que le dérapage budgétaire se poursuit et demeure inédit hors périodes de crise, la commission des finances a décidé de relancer et actualiser la mission d'information "flash" mise en place à la fin mars 2024 et qui avait rendu son **rapport** le 12 juin sur la

La circulaire sur les modalités de mise en œuvre de la loi visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie est sortie !

L'instruction relative à la réforme du cadre statutaire des secrétaires généraux de mairie a été transmise aux préfets. La circulaire détaille, en 18 pages, les modalités de mise en œuvre de la [loi du 30 décembre](#)

dégradation des finances publiques depuis 2023.

[2023](#) visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie et de ses décrets d'application. Retrouvez-là [ici](#)

Dernières propositions de loi et de résolution du groupe CRCE:

Proposition de loi visant à améliorer la protection fonctionnelle accordée aux agents publics: [ici](#).

[Lire l'intégralité des propositions de loi 2023/2024 du groupe](#)

Marie-Claude Varailles
Espace Aragon
1 Pl. du 08 Mai 1945
24000 Périgueux
mc.varailles@senat.fr
06-33-36-06-85



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Marie-Claude Varailles.

[Se désinscrire](#)

